



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question écrite n° 73250

Texte de la question

À la suite des évasions de détenus soignés en psychiatrie survenues pendant l'été, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement quant à une nécessaire accélération du plan santé mentale et notamment pour ce qui concerne la création de lits pour des unités dédiées aux détenus.

Texte de la réponse

Le plan de santé mentale prévoit que l'hospitalisation, avec ou sans consentement, des personnes détenues atteintes de troubles mentaux, s'effectuera dans des établissements de santé, au sein d'unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA). Le programme initial de déploiement des UHSA devait comporter une première tranche de 300 lits. Ce programme a été accéléré en août 2005 et il comporte désormais une première tranche de 450 lits et une seconde tranche de 250 lits à l'horizon 2010. La première tranche doit permettre de couvrir chacune des neuf régions pénitentiaires métropolitaines. Afin d'assurer l'accessibilité des familles, les UHSA seront implantées dans des grandes métropoles. Le choix définitif des sites est actuellement en cours. Le cahier des charges sera finalisé à la suite des remarques et suggestions qui ont été faites lors de la concertation avec les organisations professionnelles et syndicales du 15 mai 2006. Compte tenu de ce calendrier et de l'annonce faite par le ministre de la santé et des solidarités le 13 janvier 2006 concernant la sécurité dans les établissements de santé mentale et la prise en charge psychiatrique, la première UHSA devrait ouvrir ses portes à la fin de l'année 2008.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73250

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8499

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7868